

## INNOVER AVEC LE PROTOCOLE DE NAGOYA

### OBJECTIFS

- Connaître les définitions et les réglementations concernées
- Connaître les obligations d'une entreprise cosmétique
- Conseils pratiques sur la mise en œuvre de Nagoya adaptée aux problématiques de la filière cosmétique

### PROGRAMME

1. Le protocole de Nagoya : une vue d'ensemble sur les objectifs et les champs d'application
2. Les définitions et le cadre réglementaire international, européen et français
3. Le régime de l'APA : l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation
4. Les relations fournisseurs / utilisateurs : le consentement préalable et les conditions d'un accord
5. La mise en œuvre pour une entreprise cosmétique : éléments clefs et conseils pratiques

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de présentation remis avant la formation.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
- Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS
- Référent handicap : Saloua SALHI  
04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

### SUIVI / EVALUATION

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.



Présentiel  
ou à distance



7 heures (1 jour)



**Céline ROCQUET**  
Biologiste moléculaire spécialisée  
en innovation et développement  
durable.



Cosmed  
495 rue René Descartes  
Les Ocres de l'Arbois, Bat B  
13100 Aix en Provence



R&D, marketing, qualité  
Participants : 10 max



14 avril 2023  
20 novembre 2023



Aucun prérequis



Adhérent : 504€ TTC/jour  
personnes supp. 420€ TTC/jour  
Non Adhérent : 625€ TTC/jour